Contrôle et conformité fiscale

Pratique du contrôle fiscal et du contentieux

2 jours (14h00) | 4,6/5 | FISCA-8930043 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 695 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Faire face à un contrôle fiscal
Maîtriser les différentes phases du contrôle fiscal et les recours à la disposition des contribuables
Contester les rectifications des bases d'imposition auprès de l'administration et des tribunaux

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir des connaissances de base en fiscalité

Public concerné

Avocats et fiscalistes
Comptables d'entreprise
Juristes d'entreprise

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Vidéo : Qu'est ce qu'un contrôle fiscal ?
Quelle organisation et rôle de la juridiction administrative ?

Maîtriser le cadre général des procédures fiscales

Les impôts soumis à vérification

Les délais de prescription et la règle de l'intangibilité d'ouverture du premier exercice non prescrit

Les pouvoirs de contrôle de l'administration et son organisation

- Droit de communication : réagir à une demande de l'administration et invoquer ses garanties
- Droit de visite et de saisie
- Flagrance fiscale
- Compétence territoriale
- Brigades spécialisées

Le déroulement du contrôle fiscal

La proposition de rectification

La gestion des vices de procédure

Les pénalités encourues, les intérêts de retard et les sanctions pénales

La mise en recouvrement

La transaction fiscale et ses effets

La distinction contentieux de l'assiette et contentieux du recouvrement

La répartition du contentieux entre les ordres de juridiction

Étude de cas "fil rouge" : analyse détaillée et commentée d'un cas concret

Répondre aux demandes de l'administration

- Les demandes d'éclaircissement et de justification : cerner sur quels impôts peuvent porter ces demandes, définir leur force contraignante et les délais pour y répondre

Gérer la phase de contrôle fiscal

- La réception de l'avis de vérification et de la charte du contribuable
- Gérer et préparer ses entretiens avec l'administration fiscale
- Présenter les documents comptables sous format dématérialisé
- Les pièces soumises à vérification et l'emport de documents
- Les traitements informatiques et leurs conséquences
- La durée et la clôture du contrôle

Répondre à une proposition de rectification

- Le contenu de la proposition et sa motivation
- Les vices de procédure et les moments où les soulever
- La rédaction des observations du contribuable : forme, contenu et délai pour les envoyer
- Les effets de l'acquiescement à une proposition de rectification

Saisir la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires

Déterminer les cas où il est nécessaire de faire un recours hiérarchique

Maîtriser les réclamations préalables devant l'administration

Maîtriser les voies de recours devant les juridictions

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :

Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant

À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs

À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.